

ANNEXE 1 - Exploitation

Tarifs HT au 01/01/2023 TVA en vigueur au 01/01/2023

1. EXPLOITATION		
<b>TARIFS EAU PART FIXE VALEUR ANNUELLE</b>		
diam 12 et 15 mm	60,58	5,50%
diam 20 mm	118,49	5,50%
diam 25 mm	286,60	5,50%
diam 30 mm	382,05	5,50%
diam 40 mm	624,59	5,50%
diam 50 mm	808,24	5,50%
diam 60 mm	1 102,19	5,50%
diam 80 mm	1 396,08	5,50%
diam 100 mm	2 424,79	5,50%
diam 150 mm	3 600,40	5,50%
diam 200 mm	4 776,12	5,50%
diam 250 mm	6 245,64	5,50%
diam 300 mm	7 347,90	5,50%
Frais d'accès Service Particuliers - Compteurs Verts - Incendies	50,64	10%
Frais d'accès Service Bornes Monétiques (pour 5 cartes délivrées)	664,45	10%
Part Agence de l'Eau "Préservation de la ressource"	0,0640	5,50%
<b>TARIFS EAU PAR CONSOMMATION</b>		
Q1 : de 0 à 170 m <sup>3</sup>	1,1783	5,50%
Q2 : de 171 à 5400 m <sup>3</sup>	1,3353	5,50%
Q3 : > 5400 m <sup>3</sup>	1,3616	5,50%
<b>TARIFS APPLICABLES AUX VENTES D'EAU SUR VOIE PUBLIQUE -</b>		
<b>BORNES MONÉTIQUES</b>		
Droit d'accès au service - pour 5 cartes d'utilisations délivrées	664,45	
Par consommation Q2 : de 171 à 5400 m <sup>3</sup>	1,3353	5,5%
<b>TARIFS DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
Frais d'accès au service	50,64	10%
Frais de relevé du compteur si refus pose de télérelevé	70,37	10%
Duplicata de facture	5,54	10%
Contrôle conformité des installations de prélèvement privatif d'eau (puits, forage...)	177,19	10%
Contrôle de vérification après mise en conformité des installations de prélèvement	132,89	10%
Tarifs de radio-relève à distance : Coût de pose	91,11	20%
Tarifs de radio-relève à distance : Abonnement semestriel (+ TVA 5,5%)	7,70	5,5%
Intervention pour renouvellement de tête émettrice de relève à distance* dans le cadre d'une intervention programmée (changement de compteur dans le cadre du plan de renouvellement des compteurs...)	50,94	10%
Intervention spécifique pour renouvellement de tête émettrice de relève à distance	121,82	10%
Pénalités pour vol d'eau, manipulation du compteur, infractions caractérisées : tout vol d'eau constaté par un agent du service de l'eau fera l'objet d'un remplacement du compteur ; le vol d'eau sera sanctionné par :		
1- la facturation du coût de remplacement du compteur correspondant	1. selon diam. Compteur inscrit à l'annexe Travaux 3	
2- un volume forfaitaire (en m <sup>3</sup> ) facturé au tarif de l'eau en vigueur à la date du vol constaté (eau + asst + taxes et redevances comprises)	2. volume forfaitaire	
Diamètre 15 mm	300 m <sup>3</sup>	
Diamètre 20 mm	400 m <sup>3</sup>	
Diamètre 30 mm	600 m <sup>3</sup>	
Diamètre 40 mm	800 m <sup>3</sup>	
Diamètre 50 mm	1000 m <sup>3</sup>	
Diamètre 60 mm	1200 m <sup>3</sup>	
Diamètre 80 mm	1600 m <sup>3</sup>	
Diamètre 100 mm	2000 m <sup>3</sup>	
Diamètre 125 mm	2500 m <sup>3</sup>	
Diamètre 150 mm	3000 m <sup>3</sup>	
Diamètre 200 mm	4000 m <sup>3</sup>	
Diamètre 250 mm	5000 m <sup>3</sup>	
Diamètre 300 mm	6000 m <sup>3</sup>	

